



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Traitement intégré

- Formation générale des premier, deuxième et troisième blocs

du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Mars 2018



Québec, 2 mars 2018

Monsieur Sylvain Blais
Directeur général
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
425, boulevard du Collège
Québec (Québec) J9X 5E5

**Objet : Traitement intégré des suivis : Suivi aux recommandations
relatives à la formation générale des premier, deuxième et
troisième blocs du plan d'action**

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 2 mars 2018, du suivi apporté dans le cadre de l'approche intégrée du traitement des suivis et daté du 27 juin 2017. La démonstration du Collège portait sur quatre recommandations en lien avec la formation générale et consignées à son plan d'action, adopté par le conseil d'administration le 13 septembre 2016.

Tout d'abord, la Commission avait recommandé au Collège *de mettre en œuvre une formation générale propre qui respecte les intentions éducatives ainsi que les objectifs et standards des cours de cette composante des programmes*. En suivi, le Collège a effectué, pour les cours de philosophie et d'anglais, des regroupements par famille de programmes. De plus, pour les cours de français, un document de la Direction des études portant sur l'adaptation de l'évaluation finale de cours au champ d'études guide le département dans la rédaction des plans-cadres depuis 2012. Le Collège a aussi mis en place un processus et des outils pour l'élaboration, l'approbation, la modification et la révision des plans-cadres pour les cours de la formation générale et qui permettent à la Direction des études de veiller à la mise en œuvre de la formation générale propre. Par conséquent, la Commission lève la recommandation.

Une deuxième recommandation était *de s'assurer de la pertinence des travaux des élèves et de l'équivalence de la charge de travail demandée lorsqu'un cours est donné par plus d'un professeur*. Les processus et les outils liés aux plans-cadres de cours mentionnés ci-dessus permettent notamment d'assurer la prise en compte des modalités d'évaluation de l'équivalence des approches et des pratiques d'évaluation ainsi que des exigences de la PIEA pour l'évaluation certificative. En plus, en suivi à la recommandation, le Collège a mis en place des modalités et des outils d'élaboration, d'évaluation et de validation des plans de cours. Ceux-ci permettent aux départements et à la Direction des études de vérifier la pertinence et l'équivalence de la charge de travail et d'apporter des modifications, au besoin. Cette recommandation est donc levée.

De plus, la Commission considère qu'en établissant des mécanismes et des outils en lien avec le développement, l'approbation, la révision et la modification des plans de cours et des plans-cadres de cours, le Collège s'assure de la conformité des plans de cours avec les plans-cadres, la PIEA et le devis ministériel. Elle lève donc la recommandation qui était *de se donner des moyens rigoureux et efficaces pour vérifier la qualité des plans de cours, en particulier quant à leur conformité aux règles de la PIEA, aux plans-cadres et au devis ministériel*. De plus, la description détaillée de ces processus contient des précisions relativement aux responsabilités de chacune des parties prenantes dans l'application de la PIEA. Elle précise également la vérification effectuée par la Direction des études ainsi que la prise en charge des modifications à apporter, le cas échéant. La Commission estime que le Collège a donné des suites satisfaisantes à la recommandation qui était *d'assurer que tous les intervenants exercent les responsabilités qui leur sont confiées par la PIEA*. En conséquence, cette recommandation est levée.

Finalement, la Commission avait recommandé au Collège *de s'assurer que les instruments d'évaluation témoignent adéquatement de l'atteinte des objectifs et des standards par les étudiants*. Dans son rapport de suivi, le Collège présente les outils mis en place pour guider l'élaboration des évaluations finales de cours, notamment un gabarit et une grille d'autoévaluation. De plus, il s'assure de la conformité de ces évaluations à travers le processus d'approbation des plans de cours et d'une grille d'analyse des plans de cours et d'épreuves finales. Conséquemment, la recommandation est levée.

En ce qui a trait aux autres recommandations du plan d'action, la Commission mène présentement une réflexion dans le but d'actualiser les modalités entourant les suivis à fournir par les collèges aux recommandations toujours en vigueur. L'objectif de cette démarche est d'arrimer les exigences relatives aux

suivis avec l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité (SAQC) démarrée par la Commission en 2013. Ces modalités seront communiquées à l'ensemble des collèges dans les prochains mois.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M. Éric Aubin, directeur des études